



HAL
open science

Le futur synthétique français a-t-il eu un sens intentionnel ?

Adeline Patard, Natalia Grabar, Walter de Mulder

► To cite this version:

Adeline Patard, Natalia Grabar, Walter de Mulder. Le futur synthétique français a-t-il eu un sens intentionnel?. *Le futur dans les langues romanes*, 121, Peter Lang, [17 p.], 2017, (Sciences pour la communication), 978-3-0343-3006-0. halshs-02158015

HAL Id: halshs-02158015

<https://shs.hal.science/halshs-02158015v1>

Submitted on 17 Jun 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le futur synthétique français a-t-il eu un sens intentionnel?

Adeline PATARD, Université Caen Normandie
Walter DE MULDER, Universiteit Antwerpen
Natalia GRABAR, Université de Lille 3

1. Introduction

Le présent article offre une réflexion sur le développement du futur synthétique français en *-rai* (ex. *chanterai*) à partir de la périphrase latine *INF+ habeo* (ex. *cantare habeo*). A l'arrière-plan de cette réflexion se trouve l'idée issue des théories de la grammaticalisation que le futur synthétique français est le produit d'une grammaticalisation, c'est-à-dire de l'évolution d'une forme linguistique vers un statut plus grammatical, en l'occurrence la transformation d'une périphrase à valeur modale (*cantare habeo*) en un temps verbal (*chanterai*). Selon la littérature, cette évolution a pris place entre le latin tardif et le français médiéval, période au cours de laquelle le futur synthétique a acquis sa valeur moderne de temps futur.

La question spécifique que nous traitons ici est celle de l'émergence de ce sens « futur » à partir du sens de la périphrase latine. Différents chemins de développement ont été proposés dans la littérature (ils sont résumés en section 2), dont la plupart prévoient une étape « intentionnelle ». Selon cette hypothèse, la forme dont est issu le futur aurait connu, au cours de son développement, un stade où elle ne dénotait pas encore l'ultériorité temporelle par rapport au moment de la parole, mais exprimait avant tout une intention du locuteur. Notre article vise à vérifier la validité de cette hypothèse pour le français. Pour ce faire, nous revenons d'abord sur la formation et les interprétations de la périphrase *INF + habere* en latin (section 3). Nous évaluons ensuite le chemin parcouru jusqu'en ancien français en prenant appui sur l'étude de trois textes datant de cette période (sections 4, 5 et 6). Enfin, sur la base de nos observations, nous discutons en conclusion de la plausibilité des chemins de grammaticalisation proposés dans la littérature (section 7).

2. Le(s) chemin(s) de grammaticalisation des futurs

2.1. Un sens intentionnel: une étape obligatoire?

Selon une hypothèse formulée par différents auteurs (voir par exemple Bybee & Pagliuca 1987, Bybee *et al.* 1994, Heine 1995), la grammaticalisation des temps du futur passe nécessairement par un stade de développement où la forme future exprime une intention. Ainsi dans leur ouvrage très influent fondé sur l'analyse de langues diverses, Bybee *et al.* (1994) formulent l'hypothèse d'un double stade intentionnel, avec les formes futures qui expriment d'abord la volonté du locuteur, puis celle de l'agent du prédicat, avant de dénoter finalement un sens de prédiction, c'est-à-dire un sens futur:

We hypothesize that all futures go through a stage of functioning to express the intention, first of the speaker, and later of the agent of the main verb [...]. The meanings that can feed the future path must be meanings that appropriately function in statements that imply an intention on the part of the speaker. [...] A second inference leads to the meaning of prediction: the attribution of an intention to a third person can, in context, imply a prediction on the part of the speaker (p. 254).

[Nous faisons l'hypothèse que tous les futurs passent par un stade de fonctionnement où ils expriment l'intention, d'abord du locuteur, puis plus tard de l'agent du verbe principal [...]. Les significations qui jalonnent le chemin d'évolution des futurs doivent être des valeurs qui fonctionnent adéquatement dans des assertions impliquant une intention de la part du locuteur. [...] Une deuxième inférence amène à la signification de la prédiction: l'attribution d'une intention à une tierce personne peut, en contexte, impliquer une prédiction de la part du locuteur.]

L'hypothèse d'une étape intentionnelle obligatoire est d'abord défendue pour les futurs formés sur des verbes désidératifs tels que le futur anglais *will* + *INF*. Pour Bybee *et al.* (1994: 256), les futurs désidératifs suivraient ainsi un chemin de développement avec deux étapes intermédiaires, où le futur exprime successivement une volonté puis une intention (cf. (1)).

(1) désir > volonté > **intention** > prédiction

L'hypothèse d'une étape intentionnelle est aussi admise pour les futurs itifs formés sur des verbes de type *aller*, comme le futur périphrastique français (cf. Detges 1999). Bybee *et al.* (1994: 269-271) proposent aussi pour ces futurs un développement avec un stade intermédiaire intentionnel:

(2) aller > **intention** > futur¹

Pour Bybee *et al.* (1994), l'hypothèse d'un stade intentionnel s'applique également à des futurs construits sur d'autres sources lexicales, comme par exemple des constructions exprimant une nécessité (obligation ou prédestination)². Ils reprennent par exemple à Benveniste (1974) l'idée selon laquelle la périphrase latine *habere* + *INF* était porteuse d'un sens de prédestination. Dans ce cas, le développement du futur passerait aussi par une étape intentionnelle, obéissant ainsi au chemin de grammaticalisation proposé pour les futurs dérivés d'une idée de nécessité (Bybee *et al.* 1994: 265):

(3) prédestination³ }
obligation } > **intention** > futur

Néanmoins, l'hypothèse d'une étape intentionnelle obligatoire pour tous les futurs ne fait pas consensus parmi les linguistes. D'abord, concernant les futurs vénitifs, différents travaux suggèrent que ce type de futur ne développe pas toujours de sens intentionnel au cours de sa grammaticalisation (voir par exemple Traugott 1978: 378 ou Dahl 2000: 322). C'est par exemple le cas du futur suédois *komma att*, comme le montre l'analyse diachronique collostructionnelle de Hilpert (2008).

Pour ce qui est du futur allemand *werden* + *INF*, Hilpert (2008) montre également que ses interprétations intentionnelles ne sont pas apparues antérieurement aux interprétations temporelles, mais qu'elles constituent au contraire un développement tardif dans la grammaticalisation de la construction future. Ces données indiquent que, contrairement à ce qu'a défendu Heine (1995), *werden* + *INF* n'a pas connu de stade intermédiaire intentionnel à l'origine de l'usage temporel de futur.

Ces éléments suggèrent que, selon leur source lexicale, les temps futurs ne se grammaticalisent pas obligatoirement en passant par une étape intentionnelle. Qu'en est-il du futur synthétique français? La question ne semble pas tranchée dans la littérature. C'est ce que nous allons voir dans la section suivante.

2.2. Situation en français

Comme nous l'avons rappelé en introduction, le futur synthétique français s'est construit à partir de la périphrase latine *INF* + *habere* employée au présent. Cette dernière possède selon Benveniste un sens de prédestination. Si l'on suit l'hypothèse intentionnelle défendue par Bybee *et al.* (1994) et Heine (1995), le futur français devrait avoir suivi le chemin de grammaticalisation donné précédemment en (3). En ajoutant le sens possessif du lexème source *habere*, on obtient le chemin de développement suivant:

(4) avoir/possession > prédestination > **intention** > futur

¹ Schéma proposé à partir des hypothèses formulées par Bybee *et al.* 1994 (p. 271).

² Bybee *et al.* (1994: 267-269) mentionnent également les futurs issus de lexèmes exprimant une tentative ou une possibilité radicale (capacité/permission).

³ Bybee *et al.* (1994: 265) suggèrent par ailleurs que les formes exprimant la prédestination et l'obligation ont pour source lexicale des verbes signifiant « être », « avoir/possession » ou « devenir ».

Suivant (4), la périphrase latine aurait donc, à partir de son sens de prédestination, développé un sens intentionnel avant de finalement acquérir un sens temporel.

Néanmoins, le chemin d'évolution formulé par Bybee et ses collaborateurs n'est pas le seul qui ait été proposé dans la littérature. Dans son livre sur les futurs romans, Fleischman (1982) donne un chemin d'évolution différent. Selon son hypothèse, l'interprétation intentionnelle n'est nullement obligatoire pour le développement du futur français, mais constitue une lecture facultative d'un stade intermédiaire aspectuel. C'est ce qu'indique la mention « ± **intention** » dans le schéma suivant:



Globalement, le chemin de développement proposé par Fleischman prévoit donc quatre phases: le sens initial possessif donne lieu à un sens d'obligation qui lui-même entraîne une interprétation aspectuelle prospective, ce dernier stade intermédiaire permettant l'émergence du sens temporel de futur.

Afin de préciser le chemin de grammaticalisation du futur français (et d'évaluer l'hypothèse d'une étape intentionnelle), nous proposons de revenir d'abord sur la formation et les interprétations sémantiques de la périphrase *INF + habere* en latin (section 3). Puis, nous caractériserons l'évolution accomplie jusqu'en ancien français en étudiant les usages des formes futures observées dans trois textes datant des 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} siècles (sections 4 à 5). Forts des données obtenues, nous revenons en section 7 sur le(s) possible(s) chemin(s) de grammaticalisation du futur synthétique français.

3. Aux origines latines du futur synthétique

3.1. Emergence et valeur(s) de la construction *INF + habere*

La périphrase latine *habere + INF* est formée sur le verbe plein *habere* qui a une valeur de possession et n'exprime pas nécessairement un sens d'obligation (Pinkster 1987: 208). À l'origine et jusqu'en latin classique, *habere* ne pouvait normalement pas gouverner directement un infinitif (Leumann 1962: 66, Adams 1991: 134). On retrouve toutefois chez Cicéron des énoncés où l'objet nominal ou pronominal du verbe *habere* (cf. le pronom neutre *haec* en (6)) gouverne un infinitif:

- (6) *Haec fere dicere habui de natura deorum ...*
 [ceci est plus ou moins ce que j'**avais à dire** [lit.] sur la nature des dieux]
 (Cicéron *N.D.* 3.93, cité par Pinkster 2015, p. 437)

La construction ressemble pour Pinkster (1987: 208) à des constructions comparables qu'on peut trouver depuis le bas latin.

Selon Fleischman (1982: 121), ce type d'énoncé pourrait avoir été réanalysé de sorte que l'objet nominal ou pronominal (*haec*) se réinterprète comme l'objet de l'infinitif (ici *dicere*) plutôt que celui de *habere*, selon le modèle illustré ci-dessous⁵:

- (7) *habeo [haec [dicere]] => habeo [[haec] dicere]*
 [j'ai [ces choses-ci [à dire]] => j'ai [à dire [ces choses-ci]]]

Il s'ensuit que l'infinitif pouvait s'interpréter comme étant régi par *habere*. Comme on le voit déjà dans la traduction, la périphrase semble alors acquérir un sens d'obligation, et c'est l'hypothèse défendue par Fleischman. L'idée semble être confirmée par la première occurrence de la construction qui se retrouve selon plusieurs auteurs chez Cicéron:

⁴ Adapté à partir de Fleischman (1982: 130-131).

⁵ Pour ce genre de réanalyse, voir également Pinkster (1987: 207).

- (8) *Habeo etiam dicere quem ... de ponte in Tiberim deiecerit.*
[Je suis même **dans la position de dire** qui il a jeté du pont dans le Tibre.]

(Cic. S. Rosc. 100)

Adams (1991) note toutefois que, dans la plupart des emplois de la construction chez Cicéron, la périphrase présente l'ordre *habere + INF*, et non *INF + habere*.⁶

Le même auteur remarque par ailleurs que dans l'œuvre de Pompeius, un grammairien de la fin du cinquième siècle ou du début du sixième siècle, la construction *habere + INF* pouvait exprimer soit la possibilité, soit l'obligation, soit, parfois, le futur; dans l'ordre infinitif + *habere*, par contre, l'interprétation de possibilité était exclue. C'est donc surtout dans cet ordre que la construction pouvait développer le sens futur, si l'on accepte avec Bybee *et al.* (1994) que celui-ci s'est développé à partir de l'idée d'obligation.

Il y a toutefois un problème, dans la mesure où en général, des verbes ayant une interprétation modale se mettaient depuis le latin de l'empire devant l'infinitif (Adams 1991: 133). Si *habere* a fait exception, c'est, selon Bourova & Tasmowski (2007), parce qu'il était auxiliaire seulement lorsqu'il se mettait après l'infinitif; lorsqu'il s'employait avant l'infinitif, il fonctionnait plutôt comme un coverbe. Or ces auteurs observent aussi que la construction *INF + habere* n'exprimait pas seulement l'obligation, mais aussi la modalité aléthique, qu'elles définissent « *lato sensu* »: « avec l'aléthique la base modale est liée à un type spécial d'information disponible; la connaissance des lois mathématiques et physiques (*Si tu lances une pierre, elle doit retomber*) ou des lois naturelles (*Tous les hommes doivent mourir*), les croyances qui ont accédé au statut de vérités absolues (prédestination, prophéties). Restent du domaine du déontique les régulations normatives et les nécessités ou possibilités imposées par les circonstances » (Bourova & Tasmowski 2007: 29). L'énoncé hypothétique suivant offre un exemple d'interprétation aléthique:

- (9) *Si enim sustuleris istam tertiam, remanere habent duae.*

[Si tu enlèves cette troisième [syllabe], il **restera** deux [syllabes].]

(Pompeius Grammaticus, 129.26, cité par Bourova & Tasmowski 2007: 31)

L'interprétation aléthique de la construction est à mettre en lien avec sa combinaison fréquente avec un infinitif passif (Bourova & Tasmowski 2007: 36):

- (10) *Nazareus vocari habebat secundum prophetiam christus creatoris.*

[Le Christ du créateur **devait être appelé** le nazaréen d'après la prophétie.]

(Tertullien, *Adversus Marcionem*, 4,8)

Le verbe n'étant plus agentif, une interprétation du type 'obligation' semble difficile. Il faut noter toutefois que, dans la plupart de ces exemples, le verbe *habere* est à un temps du passé. Or le même raisonnement vaut pour l'exemple suivant, où le verbe non agentif *fieri* est combiné à une forme du présent de l'indicatif de *habere*:

- (11) *Saepe enim scriptura divina quae nondum facta sunt pro factis annuntiat, quia sic futura sint, et quae omnibus modis fieri habent, non quasi futura sint praedicat, sed quasi facta sint narrat.*

[Souvent l'Écriture sainte annonce comme passés des événements qui ne sont pas encore arrivés, parce que ces événements doivent arriver ainsi, et les choses qui de toutes façons **doivent se passer**, au lieu de les prédire comme de l'avenir, elle les raconte comme du passé.]

(Novatianus, *De Trinitate*, 28, cité par Bourova & Tasmowski 2007: 36-37)

Si la construction *INF + habere* n'exprime pas toujours l'interprétation aléthique, elle l'exprime majoritairement selon Bourova & Tasmowski (2007: 39), idée qu'elles étayent par une série de faits assez révélateurs observés lors de l'analyse d'un large corpus latin (le CLCLT-5 édité par les éditions Brepols), comme les suivants:

- avec le verbe *nasci* (« naître ») qui exprime un événement incontrôlable (et donc non-intentionnel), on trouve 19 fois l'ordre *INF + habere* contre 4 fois l'ordre *habere + INF*;

⁶ Adams (1991) montre par ailleurs que l'analyse de Fleischman (1982) pose des problèmes de chronologie. Nous renvoyons à cet auteur pour plus de détails à ce propos.

- avec un agent animé et l'expression d'une autorité contraignante, on trouve seulement 8 fois l'ordre *INF + habere* contre 64 fois l'ordre *habere + INF*.

Ces observations amènent les deux chercheuses à conclure que la grammaticalisation de cette construction pour exprimer le futur passe par le sens aléthique et non par celui d'obligation. Elles rejoignent ainsi l'idée de Benveniste (1974) que la périphrase *INF + habere* aurait plutôt une valeur de prédestination⁷:

[...] *habere* ne signifie pas «avoir (à)», comme dans «j'ai à travailler». Sens qui n'aurait jamais conduit à un futur "je travaillerai" et qui en est même si différent qu'aujourd'hui comme autrefois "j'ai à travailler" ne correspond jamais à "je travaillerai". Dans le syntagme latin tel qu'il s'est constitué, *habere* avec l'infinitif a pour fonction d'indiquer la prédestination de l'objet désigné à être fait tel. (p. 131)

3.2. Bilan provisoire

A partir des caractéristiques structurelles et sémantiques de la périphrase latine *INF + habere* évoquées précédemment, on peut conclure:

- qu'il existe un chemin de grammaticalisation plausible qui passe par l'expression d'une nécessité aléthique (sens de « prédestination »), et non par celle d'une nécessité déontique (sens d'obligation), comme le suggèrent Bybee *et al.* (1994).
- que la périphrase ne connaît pas (ou pas encore) d'étape où elle exprime majoritairement un sens intentionnel.

Notons que ce dernier point contredit déjà en partie l'hypothèse de Bybee *et al.* (1994). En effet, l'hypothèse d'une étape intentionnelle suppose que le sens exprimé au départ se prête à une interprétation intentionnelle. Or, le sens de nécessité aléthique porté par *INF + habere* n'est que peu compatible avec la notion d'intention puisque les événements qui sont donnés comme **prédestinés** échappent par définition à la volonté des êtres humains, et donc à leurs intentions (d'où son emploi fréquent avec des infinitifs passifs, cf. l'énoncé (10) cité précédemment).

Sur le plan conceptuel, on est donc tentés de penser que la valeur de nécessité aléthique a directement donné lieu au sens temporel futur sans passer par une étape « intentionnelle ». Pour vérifier empiriquement cette hypothèse, nous avons étudié les contextes d'emploi et les usages des formes futures dans trois textes d'ancien français.

4. Corpus et méthodologie

Pour notre étude, nous avons utilisé un corpus comprenant trois textes de tailles à peu près comparables, datant des 11^{ème}, 12^{ème} et 13^{ème} siècles: *La chanson de Roland* (fin 11^{ème} siècle), *Le Roman de Renart* branche 1 (vers 1170) et *Le roman de la rose* de Guillaume de Lorris (vers 1230). L'ensemble du corpus compte environ 72,450 mots qui se répartissent de la façon suivante entre les trois textes:

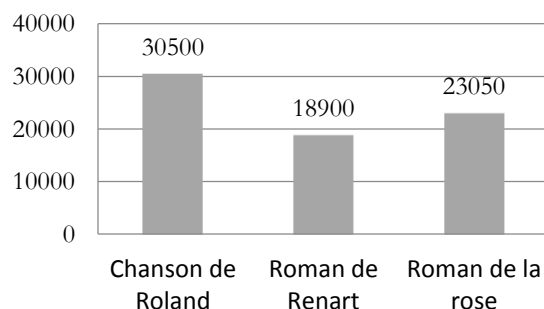


Figure n°1: Nombre de mots par œuvre

⁷ Pour une suggestion comparable, voir Schäfer-Prieß (1999: 100).

Dans ces textes, nous avons extrait de façon systématique tous les verbes conjugués au futur ainsi que leur environnement linguistique⁸.

Notre relevé inclut non seulement les futurs formés sur *INF + habere*, mais également les futurs d'origine latine du verbe *être* (p. ex. *ert* ou *iert*, à partir du latin *erit*). Ces formes peuvent être considérées comme des reliques du latin ayant subsisté en ancien français avant de disparaître complètement en moyen français. L'énoncé suivant en présente un exemple:

(12) *Il n'ert ja nus si apensez qui en ce point n'oblitasez.*

[Il n'**existera** [lit. **sera**] jamais d'homme assez avisé pour ne pas oublier beaucoup en cette circonstance.]

(G. de Lorris, Le Roman de la Rose, v. 2404-2405)

Pour distinguer les deux types de futurs, nous parlerons désormais de *futur d'origine périphrastique* pour le futur français formé sur *INF + habere* et de *futur étymologique* pour le futur originel latin. Le corpus comprend ainsi au total 904 occurrences de futurs, dont 831 futurs d'origine périphrastique et 73 futurs étymologiques. La figure n°2 représente la répartition des deux types de futurs dans les trois œuvres étudiées (les futurs étymologiques sont en gris foncé, ceux d'origine périphrastique en gris clair).

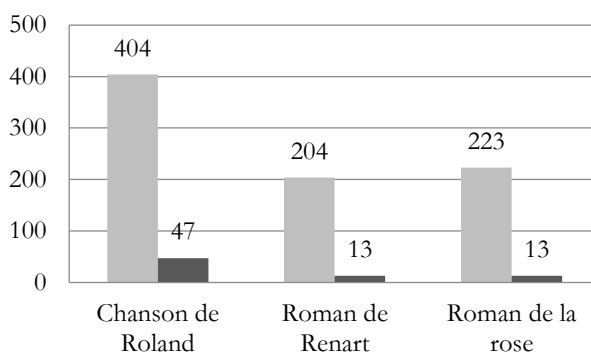


Figure n°2: Nombre de futurs d'origine périphrastique et de futurs étymologiques (par œuvre)

Il est intéressant de comparer les valeurs des deux types de futurs car le *futur étymologique* s'est grammaticalisé bien avant le futur périphrastique et constitue donc depuis longtemps un vrai « futur temporel ». La comparaison des contextes et des usages des deux types de futur peut donc nous renseigner sur le stade de développement du futur d'origine périphrastique en ancien français.

L'analyse des données s'est appuyée sur l'annotation manuelle de l'ensemble des occurrences extraites pour différentes variables contextuelles. Ces variables contextuelles ont été caractérisées à partir de l'analyse minutieuse de l'environnement linguistique des occurrences extraites. Ces variables contextuelles ont trait à deux aspects de l'usage des formes futures en ancien français:

- (i) Elles concernent d'abord les paramètres linguistiques qui favorisent une interprétation intentionnelle des formes futures (voir section 5); l'observation de ces paramètres nous aide à déterminer si le futur français a (ou a eu) un sens majoritairement intentionnel à ce stade de grammaticalisation;
- (ii) Il s'agit ensuite des types d'emplois des formes futures, qui sont identifiés à partir des typologies fournies dans la littérature (voir section 6); l'observation des types d'emploi permet également de donner des indices sur le degré de grammaticalisation du futur français et sur l'éventualité d'un stade de développement antérieur intentionnel.

⁸ Plus ou moins 15 mots de part et d'autre de l'occurrence de forme future.

5. Importance des contextes intentionnels en ancien français

5.1. Les facteurs linguistiques liés au sens intentionnel

a. Un premier objectif de l'analyse des facteurs linguistiques liés à l'expression d'une intention est d'établir si le futur d'origine périphrastique se trouve, en ancien français, à un stade de développement où il exprime majoritairement l'intention du sujet. Pour ce faire nous avons identifié trois paramètres linguistiques qui favorisent l'interprétation intentionnelle du prédicat: l'animéité du sujet grammatical, la diathèse active et l'agentivité du verbe.

- (i) **L'animéité du sujet grammatical** est une condition quasi-nécessaire (mais non suffisante) pour une interprétation intentionnelle de la forme future. En effet, seul les êtres animés sont (normalement) doués de volonté et donc d'intention. L'interprétation intentionnelle requiert donc que le sujet grammatical réfère à un être animé et, par opposition, un sujet inanimé entraîne une lecture non-intentionnelle du prédicat.
- (ii) **La diathèse** nous renseigne aussi sur la possibilité d'interpréter (ou non) une intention du sujet. La diathèse active est en effet la seule qui autorise une lecture intentionnelle. Par opposition, les diathèses passive et impersonnelle entraînent nécessairement une lecture non-intentionnelle puisque le sujet grammatical est, dans un cas, passif, dans l'autre, non-référentiel.
- (iii) **L'agentivité du prédicat** est un paramètre qui favorise une l'interprétation intentionnelle (sans être néanmoins une condition nécessaire). Pour notre étude, nous définissons les verbes agentifs comme des prédicats qui dénotent une activité ou une action contrôlée par un sujet. En conséquence de cette définition, un verbe agentif a de fortes chances d'entraîner une lecture intentionnelle puisqu'il signale que le sujet possède un contrôle sur la situation. Dans le cas opposé, avec un verbe non agentif, l'interprétation peut être non intentionnelle ou intentionnelle (comparer l'anglais *He will live a short life*, « Il vivra une courte vie » avec *He will live downtown*, « Il vivra/veut vivre en ville »).

Différents tests linguistiques ont été proposés dans la littérature pour l'agentivité⁹, parmi lesquels on peut citer la compatibilité avec certains adverbes de manière (p. ex. *délibérément*), la substitution possible par le proverbe *faire* (p. ex. dans la question *qu'est-ce que x fait?*) ou, pour détecter qu'un prédicat n'est pas agentif, l'incompatibilité avec l'impératif. Pour distinguer les verbes agentifs des verbes non agentifs, nous avons appliqué ces tests aux traductions des textes en français moderne et nous avons cherché confirmation des résultats dans trois glossaires¹⁰ et dans le *Dictionnaire de Godefroy*.

L'observation de ces paramètres en section 5.2 permettra de suggérer qu'en ancien français, le sens central du futur périphrastique n'est pas intentionnel.

b. Un second objectif de l'analyse de corpus est de déterminer si le futur périphrastique a pu passer par un stade intentionnel. Dans ce but, nous nous appuyons sur la notion de « rétention » (Bybee & Pagliuca 1987) ou le principe de « persistance » (Hopper 1991) souvent mentionnés dans les théories de la grammaticalisation. Ces deux notions conceptualisent l'idée que les constructions qui se grammaticalisent *conservent* des traits sémantiques de leur source lexicale, même à un stade très avancé de leur développement. Cette « rétention » ou « persistance » de traits sémantiques se manifeste entre autres dans la polysémie discursive des constructions en question. Ainsi, le futur anglais *will* issu du verbe désidératif *willan* peut, à côté de ses emplois purement temporels, encore exprimer une idée de volition dans certains contextes (cf. Bybee & Pagliuca 1987: 115).

Nous voudrions ici étendre un peu la portée de cette idée en avançant l'hypothèse suivante: une construction qui se grammaticalise retient dans ses différentes interprétations discursives des traces des stades antérieurs qu'elle a traversés. Concrètement, cela signifie que, si une construction est passée par un

⁹ Voir par exemple Talmy (1976), Hoepelman (1986), Verkuyl (1989) ou encore Dowty (1991).

¹⁰ Les glossaires de la *Chanson de Roland* (Foulet 1927), du *Roman de Renart* (Méon 1826) et du *Roman de la Rose* (Langlois 1914-1924).

certain nombre de stades intermédiaires avant d'atteindre un stade ultime de développement, on pourra s'attendre à retrouver dans son usage plus moderne des éléments d'interprétation rappelant les étapes antérieures¹¹. Cette hypothèse nous amène à faire la prédiction suivante: si le futur d'origine périphrastique est récemment passé par un stade de développement au cours duquel il exprimait fondamentalement une intention, les contextes qui déclenchent une interprétation intentionnelle pourront (encore) représenter une part importante de ses contextes d'emploi.

5.2. Analyse des données

Les figures n°3 à n°5 représentent l'analyse des traits contextuels favorisant l'interprétation intentionnelle du futur d'origine périphrastique¹². Nous n'avons pas présenté dans ces figures les résultats pour le futur étymologique pour la raison suivante: comme le futur étymologique n'est employé qu'avec le verbe *être* et que, dans tous les cas sauf un, il est à la troisième personne (surtout du singulier), le « profil contextuel » de cette forme se démarque inévitablement de celui du futur d'origine périphrastique (moins de sujets animés, moins d'agentivité, plus de diathèses non actives) sans que cela ne soit attribuable à une différence en termes de stade d'évolution. Par contre, la comparaison des deux types de futurs se révélera plus parlante en ce qui concerne les types d'emplois (voir section 6).

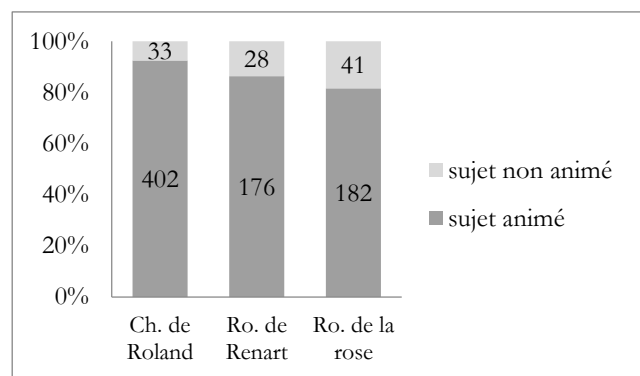


Figure n°3. Sujet animé vs sujet non animé

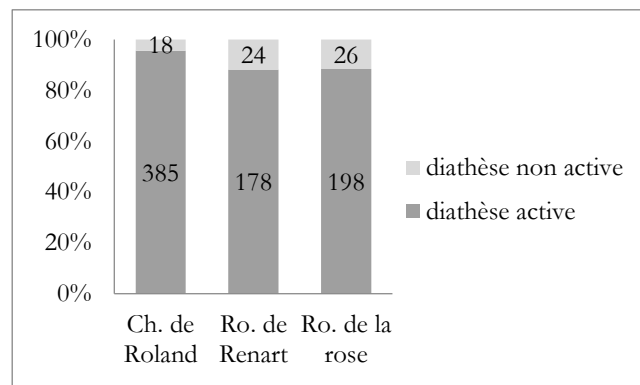


Figure n°4. Diathèse active vs diathèse non active

¹¹ Néanmoins, au fur et à mesure qu'une construction évolue, il est de moins en moins probable qu'elle conserve des traits des stades les plus anciens.

¹² Les occurrences ambiguës n'ont pas été comptabilisées dans les résultats présentés.

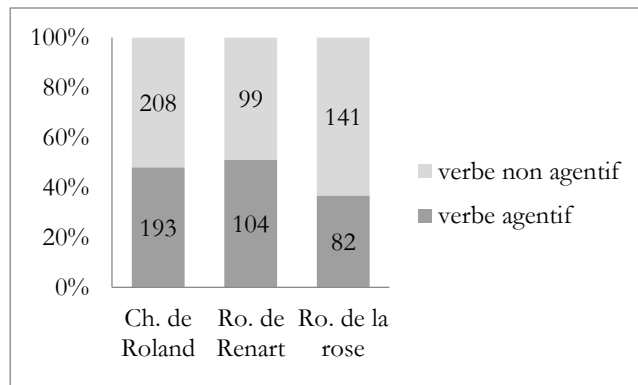


Figure n°5. Verbe agentif vs verbe non agentif

Une première remarque s'impose avant d'analyser les résultats: nous constatons une légère évolution entre le texte le plus ancien (*La chanson de Roland*) et le texte le plus récent (*le Roman de la rose*): le futur français semble globalement se combiner de moins en moins avec les paramètres contextuels liés au sens intentionnel (moins 10% de sujets animés, moins 6% de diathèse non active et moins 11% de verbes agentifs). Néanmoins, selon nous, cette évolution ne doit pas nécessairement être mise sur le compte de la diachronie, mais peut s'expliquer à partir des genres caractérisant chaque texte. En effet, la *Chanson de Roland* appartient au genre épique de la chanson de geste, dont le propre est de narrer les exploits de héros mythiques ou historiques. En conséquence, ce texte comprend des récits où les sujets actants et les prédicats d'actions sont très nombreux, et il semble donc logique de les retrouver associés au futur dans ce texte. Par opposition, le *Roman de la rose* est un songe allégorique qui offre une réflexion philosophique sur l'amour et l'« art d'aimer », ce qui induit un nombre plus important de sujets inanimés (p. ex. noms d'émotions, de sentiments, de réactions corporelles etc.) et de prédicats abstraits. Quant au *Roman de Renart*, qui constitue à la fois une épopée animale et une satire sociale, il se situe entre les deux textes précédents du point de vue des paramètres envisagés.

Dans une moindre mesure, l'évolution observée peut aussi être attribuée à la disparition progressive du futur étymologique latin. Celui-ci, qui était un concurrent pour la conjugaison du verbe *être* (qui apparaît notamment avec la diathèse passive et dans des prédicats statifs), cède graduellement la place au futur d'origine étymologique. Le retrait du futur étymologique (avec le verbe *être*) peut donc aussi expliquer l'augmentation constatée de la diathèse non active et des verbes non agentifs avec le futur d'origine périphrastique.

Analysons maintenant les facteurs contextuels liés à l'interprétation intentionnelle du futur d'origine périphrastique.

- a. Concernant l'animéité du sujet, on observe que les prédicats futurs ont dans une large proportion des sujets animés, bien qu'une part non négligeable (12% des cas, soit 102 occurrences) aient aussi des sujets non animés (cf. (13)):

(13) *Dient Franceis: « Deus! que purrat ço estre? De cest message nos avendrat grant perte».*

[Les Francs disent: «Dieu, que cela pourrait-il signifier? De ce message nous **viendra** une grande perte».]

(Chanson de Roland, 25)

Cela signifie qu'au moins 12% des futurs n'ont pas de lecture intentionnelle. Une grande part de ces occurrences correspondent à des constructions impersonnelles: (i) des verbes essentiellement impersonnels ou en emploi impersonnel (p. ex. *estouvoir*, « falloir »; *convenir*; *mescheir*, « arriver du mal » ou encore *avesprer*, « se faire tard ») et (ii) les constructions existentielles (*il*) (*i*) *avoir* et (*il*) *être*. Pour une autre part des occurrences, le sujet renvoie à un référent non animé: des états psychologiques (p. ex. *peine*), des artefacts humains (p. ex. *épée*, *chemin*, *chastiau*), des événements (p. ex. *bataille*, *perte*, *guerre*), des entités temporelles (p. ex. *jor*, *tens*), etc.

Ce premier fait suggère qu'en ancien français, le sens prototypique du futur périphrastique ne pouvait être intentionnel puisque, dans ce cas, il aurait dû être presque totalement incompatible avec des contextes non-intentionnels.

b. La diathèse des énoncés futurs peut être non seulement active (entre 88 et 96 % des occurrences), mais aussi passive et impersonnelle (entre 4% et 12% des occurrences). L'exemple suivant offre une illustration de diathèse passive:

(14) *se mes en oi ne tant ne quant, sachiez le bien, sanz demorance **panduz sera** a une branche.*
[si dorénavant j'entends la moindre plainte, sachez le bien, Renart **sera** sans délai **pendu** à une branche.]

(Roman de Renart, branche 1, v. 1466-1468)

Ces données vérifient le fait que l'usage du futur d'origine périphrastique n'était pas borné aux contextes intentionnels, et que celui-ci pouvait donc exprimer autre chose qu'une intention.

c. L'agentivité (et la non-agentivité) des verbes au futur confirme que le futur d'origine périphrastique pouvait avoir des interprétations non intentionnelles et semble même indiquer que ces interprétations étaient loin d'être marginales. En effet, les verbes agentifs sont globalement minoritaires (en moyenne 46% des occurrences), par opposition aux verbes non agentifs (en moyenne 54% des occurrences). Parmi les prédicats non agentifs, on observe les verbes impersonnels et les constructions existentielles cités précédemment, mais aussi de nombreux autres types de prédicats, parmi lesquels on compte le verbe *être* (copule ou existentiel), des verbes de possession (comme *avoir* ou *tenir*¹³), des verbes qui décrivent un changement subi ou vécu (p. ex. *mourir*, *devenir* ou *naître*), des verbes psychologiques (p. ex. *aimer*, *haïr* ou *avoir honte*), des verbes modaux (p. ex. *pouvoir*, *devoir* ou *vouloir*¹⁴), des verbes d'occurrence¹⁵ (p. ex. *avenir*, *cheoir*, « échoir » ou *venir*). Voici un exemple avec un verbe non agentif (de sentiment) au futur:

(15) *T'amie et toz ses bienvoillanz doit honorer et chiers tenir (...); quant cil qui de li sont privé li conteront qu'il t'ont trové preu et cortois et afaitié, mieuz t'an **amera** la moitié.*

[Tu dois honorer et chérir ta bien-aimée et tous ses amis; quand ceux qui lui sont intimes lui raconteront qu'ils t'ont trouvé honnête, courtois et bien élevé, elle t'en **aimera** moitié plus.]

(G. de Lorris, Le Roman de la Rose, v. 2562-2568)

Tous ces prédicats ont en commun de décrire des situations non contrôlées par le sujet. Ils défavorisent donc une lecture intentionnelle où le sujet contrôle la situation visée, et favorisent parallèlement une interprétation non intentionnelle du prédicat. La proportion importante de ces prédicats non agentifs suggère que la valeur d'intention ne peut pas constituer la valeur prototypique du futur en ancien français puisque, dans près de la moitié de ces usages, les contextes d'emploi sont non-intentionnels.

De plus, selon le principe de « rétention » ou de « persistance » évoqué plus haut, ses résultats indiquent que, s'il y a eu un stade intentionnel, celui-ci a dû se situer à une époque bien antérieure. Un certain laps de temps semble en effet nécessaire pour que les contextes d'emploi non-intentionnel aient eu suffisamment de temps pour se développer et devenir majoritaires, aboutissant ainsi à la situation observée en ancien français.

Au final, on peut convenir que (i) le sens prototypique du futur en ancien français n'est pas intentionnel, et que (ii) si le futur a bien exprimé l'intention au cours de son développement, cette étape doit se situer à une période bien antérieure à celle observée.

¹³ Dans le sens de « posséder ».

¹⁴ Le verbe *vouloir*, bien qu'exprimant la volition, décrit un état qui n'est normalement pas contrôlé par le sujet. Il appartient donc paradoxalement à la catégorie des verbes non agentifs.

¹⁵ Le terme est employé par Hilpert (2008: 58, 63) pour désigner des verbes dénotant l'occurrence d'événements. Les sujets de ce type de verbes sont typiquement des syntagmes dont le noyau est un nom déverbal (comme « perte » dans l'exemple (19) cité ci-dessous).

6. Les emplois des formes futures en ancien français

6.1. Typologie des emplois des futurs

Pour poursuivre notre réflexion, nous nous sommes intéressés aux types d'emploi des formes futures en ancien français. Pour ce faire, nous sommes partis d'une typologie des emplois des temps futurs qui s'inspire de celle de Fleischman (1982). Nous avons ainsi distingué 7 catégories d'emploi:

- (i) L'emploi d'*ultériorité*: le locuteur présente la situation dénotée comme étant ultérieure au moment de l'énonciation; le locuteur 'prédit' ainsi, la plupart du temps, la réalisation future de cette dernière (ex. *L'avion partira à 9h.*);¹⁶
- (ii) L'emploi *gnomique*: le locuteur décrit une situation qui a une validité intemporelle (ex. *A l'égard des voleurs, on ne sera jamais assez prudent.* (Fleischman 1982: 132));
- (iii) L'emploi *historique*: un locuteur(-narrateur) omniscient prédit, sur la base de son savoir, la réalisation d'une situation ultérieurement aux événements décrits dans la narration (ex. *Au cours de sa vie, Hampâté racheta quinze captifs. [...] Parmi eux, il en était deux qu'il avait sauvés de maîtres cruels et qu'il chérissait tout particulièrement: Beydari et Niélé Dembéle. Cette dernière [...] deviendra plus tard, pour mon grand frère Hammadoun et pour moi-même, la plus attentionnée et la plus tendre des "servantes mères".* (Bâ, Amkoullel, *l'enfant peul*));
- (iv) L'emploi *directif*: l'usage du futur permet au locuteur d'accomplir un acte de langage directif - ordre, invitation, requête etc. - (p. ex. *Vous fermerez la porte en sortant.*);
- (v) L'emploi *atténuatif*: l'usage du futur permet au locuteur d'atténuer un acte de langage (p. ex. [*un docteur à son patient*] *Cela fera 21 euros.*);
- (vi) L'emploi *de dicto* (cf. Martin 1985): le locuteur ne décrit pas (nécessairement) la réalisation future de la situation mais plutôt la prise en charge (énonciative) future de la proposition qui la décrit. (p. ex. *Tiens, on sonne. Ce sera le facteur*);
- (vii) L'emploi *conditionnel*: le locuteur décrit une situation future dont la réalisation est conditionnée par des circonstances supposées, par exemple dans une subordonnée en *si* (p. ex. *S'il fait beau demain, j'irai me promener*).

Selon une idée défendue par Heine (2002), les emplois d'une forme en synchronie reflètent, dans une certaine mesure, les différentes étapes de son développement diachronique. Pour les formes futures, on peut donc penser que les emplois décrits ci-dessus donnent des renseignements sur le développement sémantique de ces formes.

En adoptant la perspective dynamique de Heine, on peut distinguer trois types d'emploi qui ont émergé à différents stades de développement: les emplois *pré-temporels*, les emplois *temporels* et les emplois *post-temporels*.

- (i) Les emplois *pré-temporels* ont émergé avant que l'idée de futurité ne devienne la valeur centrale de la forme future. Parmi ses emplois, on peut inclure l'emploi *conditionnel* (attesté dès le latin tardif, voir section 3), mais également l'emploi *historique* que l'on peut rapprocher de l'emploi de *prédestination* de la périphrase latine *INF+habere* (voir section 3.3). En effet, dans ces deux emplois, la forme verbale décrit un événement *qui doit nécessairement se produire ultérieurement aux événements narrés*. Cette nécessité peut avoir des sources différentes: elle peut être dictée par une loi naturelle ou mathématique (voir les exemples latins cités en (11) ou (12)) ou bien par le fait que le narrateur omniscient connaît d'avance le déroulement des événements (pour l'emploi *historique*). Autrement dit, la périphrase latine et le temps futur ont tous les deux en commun d'exprimer que l'occurrence ultérieure de l'événement est *certaine*: celui-ci ne peut pas ne pas avoir lieu (nécessité aléthique). Pour cette raison, nous proposons de voir l'emploi *historique* du futur comme une variante contextuelle de l'emploi de *prédestination* rencontré en latin tardif.

¹⁶ On voit que, pour ce type d'emploi, la valeur temporelle future s'accompagne d'une nuance épistémique de prédiction dont on peut penser qu'il s'agit d'une implicature scalaire généralisée: en localisant dans le futur la situation dénotée, le locuteur implique par défaut que sa réalisation future est certaine (sinon il aurait employé une forme conditionnelle: ex. *L'avion partirait à 9h.*). Cette implicature d'une prédiction certaine peut être contextuellement annulée par des éléments du contexte: ex. *L'avion partira peut-être à 9 h.*

- (ii) Les emplois *temporels* sont des emplois où la valeur de futur est centrale et où celle-ci peut éventuellement être élaborée contextuellement, c'est-à-dire être précisée ou complétée par des éléments du contexte. Il s'agit de l'emploi d'*ultériorité* et de toutes ses variations contextuelles (p. ex. le futur de « protestation », cf. Barceló & Bres 2006: 107). On peut considérer que les contextes où le futur est associé à l'idée d'une réalisation incertaine (p. ex. *Pierre ne viendra peut-être pas à la crémaillère*) constituent aussi une variation contextuelle de l'emploi d'*ultériorité*. Etant donné que la réalisation de la situation n'est plus posée avec certitude mais semble incertaine, cette interprétation est un signe que le sens aléthique a été relégué à l'arrière-plan pour faire place à une valeur purement temporelle (maintenant compatible avec l'idée d'incertitude).
- (iii) Les emplois *post-temporels* sont dérivés à partir de l'emploi temporel et ont développé des nuances sémantiques supplémentaires qui peuvent, potentiellement, prendre le pas sur le sens de futurité. Parmi ces emplois, on peut compter l'emploi *gnomique* qui ne dénote plus véritablement une localisation future mais implique un ancrage référentiel plus générique. On peut également y inclure tous les emplois « modaux » où le futur exprime en plus un positionnement du locuteur vis-à-vis de son énoncé ou de son interlocuteur: l'emploi *directif*, l'emploi *atténuatif*. Enfin, l'emploi *de dicto*, où la futurité ne s'applique plus à la situation décrite mais uniquement à la prise en charge de l'énoncé qui la dénote, peut aussi compter parmi les emplois *post-temporels* du futur.

Sur la base de cette typologie dynamique, nous avons cherché à identifier les emplois qui caractérisent les formes futures dans le corpus. Leur analyse dans la section suivante nous permet de mieux apprécier le stade d'évolution atteint par le futur français dans l'ancienne langue.

6.2. Les emplois des futurs en ancien français

Les catégories d'emploi du futur d'origine périphrastique sont représentées dans les camemberts en figure n°6.

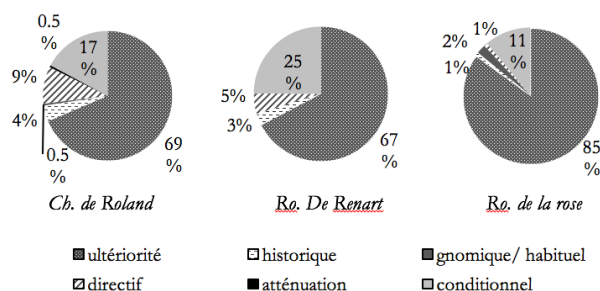


Figure n°6: Les types d'emploi du futur d'origine périphrastique dans la *Chanson de Roland*, le *Roman de Renart* et le *Roman de la rose*

a. Une première observation s'impose: dès l'ancien français, l'usage le plus fréquent est déjà l'emploi d'*ultériorité* qui représente entre 67 et 85% des occurrences. Le sens temporel semble déjà s'être imposé comme valeur centrale du futur:

- (16) *Enfanz, fait il, gentil lignie, que qu'il de moi daie avenir, pansez de mon chastel tenir contre contes et contre rois, que vos ne troverez des mois conte, prince, ne chastelaine, qui vos forface une chastaigne (...).*

[Mes enfants, fait-il, noble race, quoi qu'il doive advenir de moi, veillez à protéger mon château contre comtes et rois, car vous ne **rencontrerez** pas de longtemps comte, prince ou châtelaine qui vous cause du tort.]

(Roman de Renart, branche 1, v. 1130-1136)

b. Les emplois les plus fréquents sont ensuite les emplois *pré-temporels* (entre 12 et 28% des emplois). Ces emplois peuvent être directement rattachés au sens de nécessité aléthique de la périphrase latine.

- (i) Il y a d'abord l'*emploi conditionnel* (en gris clair) qui représente entre 11 et 25% des occurrences:

(17) *Se vos murez, esterez seinz martirs, Sieges avrez el greignor pareïs.*

[Si vous mourez, vous **serez** des saints martyrs, et vous **aurez** une place au plus haut du paradis.]

(Chanson de Roland, 89)

Les structures conditionnelles apparaissent en effet comme des contextes favorables au sens de nécessité aléthique. Ces structures induisent un lien causal entre une condition et sa conséquence, lien causal qui a pu être renforcé par l'usage de la périphrase latine dans l'apodose: cette dernière aurait alors permis de souligner le lien de conséquence inévitable entre les deux termes de la structure conditionnelle. Autrement dit, la périphrase latine était en « harmonie » (Bybee *et al.* 1994) avec le sens de la phrase conditionnelle. Les données montrent que cet emploi, motivé au départ par le sens de nécessité aléthique, a largement perduré jusqu'en ancien français, où il représente encore une part importante des emplois du futur.

(ii) Le second emploi rattachable au sens de nécessité aléthique est l'*emploi historique* qui représente entre 1 et 4% des emplois:

(18) *Entresqu'al vespre est mult fort la bataille, Des francs barons i ad mult gran damage. Doel i avrat, enceis qu'ele departed.*

[Jusqu'au soir, la bataille est très rude; parmi les barons Francs les pertes sont lourdes; il y **aura** de la souffrance avant que les deux camps ne se séparent.]

(Chanson de Roland, 252)

Comme nous l'avons vu en section 5.1, cet emploi peut être directement relié au sens de nécessité aléthique. La valeur « historique » semble alors une élaboration contextuelle de ce sens. Celle-ci tient au fait que le narrateur relate des événements qui lui sont connus d'avance et peut, en conséquence, décrire les événements inéluctables qui vont se produire ultérieurement au récit.

c. Les emplois restant, qui sont minoritaires (entre 3 et 10%) et parfois non présents dans certains textes du corpus¹⁷, sont les emplois *post-temporels* qui dérivent pragmatiquement de l'emploi temporel d'ultériorité. Dans ces emplois, le futur donne lieu contextuellement à des inférences diverses. Dans l'*emploi gnomique* (19), la référence temporelle s'étend au-delà de l'époque future du fait de la portée générale de la situation décrite dans l'énoncé. Dans l'*emploi directif* (20), le locuteur invite l'interlocuteur à voir dans le futur la marque d'une requête ou d'un ordre.

(19) *L'eure puise estre la maudite que povres hom fu conceüz! qu'il ne sera ja bien peüz, ne bien vestuz ne bien chauciez n'il n'est amez ne essauciez.*

[Qu'elle puisse être maudite, l'heure où a été conçu le pauvre, car jamais il ne **sera** bien **nourri**, jamais il ne **sera** bien **vêtu** ni bien **chaussé**, personne ne l'aimera ni ne l'élèvera de sa situation.]

(G. de Lorris, Le roman de la Rose, v. 458-462)

(20) *La jus an mi cele costure me faistes une sepouture entre ce plain et ce jardin; si parlerons d'autre Martin. - Sire, fait Bruns, vostre merci.*

[Là-bas, au milieu de ce champ, faites-moi une sépulture entre ce terrain nu et ce jardin; puis nous **parlerons** d'autre chose. - Sire, dit Brun, qu'il soit fait selon votre volonté.]

(Roman de Renart, branche 1, v. 417-421)

Ces observations nous incitent à conclure qu'en ancien français, l'interprétation purement temporelle est déjà bien établie puisque les emplois post-temporels ont déjà commencé à se développer. De plus, la proportion encore relativement importante des emplois pré-temporels abonde dans le sens d'une transition directe entre la valeur modale de nécessité aléthique et celle, temporelle, d'ultériorité.

¹⁷ L'emploi *gnomique* n'a pas été observé dans le *Roman de Renart*. L'emploi *atténuatif* et l'emploi *de dicto* ne sont présents dans aucun des textes.

Cette analyse est confirmée par la comparaison avec les emplois du futur étymologique latin. La figure 7 permet de constater la convergence des deux types de futurs:

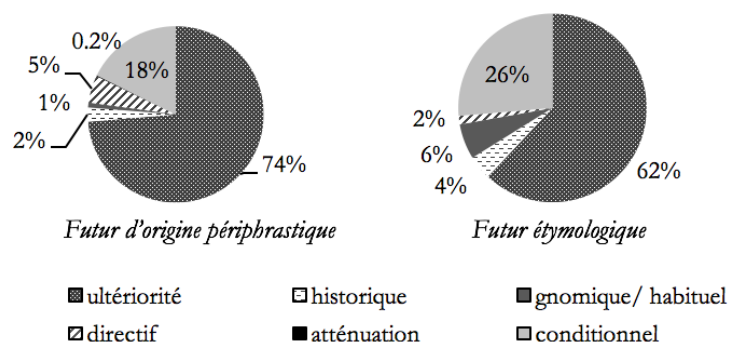


Figure n°7: Les types d'emploi du futur d'origine périphrastique et du futur étymologique dans l'ensemble du corpus

Pour les deux futurs, on observe que (i) l'emploi temporel d'ultériorité est prépondérant (74% et 62%), que (ii) les emplois pré-temporels viennent après en proportion (20 et 30%), et que (iii) les deux emplois post-temporels sont les moins fréquents (6% et 8%). Pour le reste, les différences semblent peu significatives. Au final, comme le profil des emplois du futur d'origine périphrastique se rapproche de celui du futur étymologique, on peut estimer que celui-ci est devenu dès l'ancien français un futur temporel authentique. De plus, la part encore importante des emplois pré-temporels du futur étymologique vient appuyer l'idée que le sens futur d'ultériorité dérive directement du sens modal de nécessité aléthique.

En guise de conclusion

Notre étude suggère qu'en ancien français, le futur d'origine périphrastique est déjà un temps futur à part entière: (i) il exprime prototypiquement l'ultériorité d'événements par rapport à l'énonciation indépendamment de toute intentionnalité du sujet, et (ii) il a développé des usages post-temporels à l'instar de futurs pleinement grammaticalisés tels que le futur latin étymologique. À la lumière de ces faits, deux scénarios possibles se dessinent pour le chemin de grammaticalisation du futur français.

a. Selon un premier scénario conforme à l'hypothèse intentionnelle de Bybee *et al.* (1994), le futur français aurait pu signifier majoritairement une intention du sujet lors d'une période antérieure se situant entre le latin tardif et l'ancien français.

Étant donné que la construction *INF + habere* se serait surtout répandue dans des registres de langue élevés (textes théologiques et grammaticaux, cf. Adams 2013: 657-660) plutôt que dans des registres plus bas, la diglossie des locuteurs latins ne semble pas induire ici de véritable biais dans la chronologie du changement linguistique¹⁸. Ce fait étant mis en lumière, le premier scénario implique un rythme d'évolution que l'on peut qualifier de rapide puisque l'apparition des interprétations intentionnelles, leur généralisation, et leur retrait au profit d'interprétations purement temporelles, puis post-temporelles, se seraient produits dans un délai d'environ trois siècles, entre le 7^{ème}-8^{ème} siècle (où l'on trouve les dernières occurrences de *INF + habere* en latin tardif) et le 11^{ème} siècle (où la périphrase synthétisée a acquis le statut de temps futur). Par comparaison, l'évolution sémantique de *aller + INF* à partir du sens spatial jusqu'au sens futur par l'intermédiaire d'une étape intentionnelle aurait pris environ quatre siècles (du 12^{ème} au 16^{ème} siècle, cf. Detges 1999). La fenêtre de trois siècles semble donc courte, mais pas suffisamment courte pour exclure ce scénario.

¹⁸ Au contraire, lorsqu'un changement linguistique se développe d'abord dans les variétés vulgaires dont nous n'avons que très peu de traces, les textes dont nous disposons (de variétés hautes) peuvent donner l'impression que ce changement a débuté plus tardivement et qu'il s'est déroulé plus rapidement que dans les faits réels.

Par ailleurs, la première forme soudée du futur (*daras*, « tu donneras ») qui apparaît comme hapax dans la *Chronique de Frédégaire* datant du 7^{ème} siècle ne s'accorde que passablement avec le scénario d'une étape intentionnelle entre le 7^{ème} et le 11^{ème} siècle. En effet, cette occurrence n'exprime clairement aucune intention du sujet, puisque l'acte de donner est imposé à l'agent (le roi des Perses) par le locuteur (Justinien):

- (21) [Justinien commande au roi des Perses de restituer les provinces prises aux Romains] *et ille respondebat: non dabo. Iustinianus dicebat: **daras!** ob hoc loco illo, ubi haec acta sunt, civitas nomen Daras fundata est iusso Iustiniano quae usque hodiernum diem hoc nomen nuncopatur.*
[Et il [le roi des Perses] répondit: «Je ne les donnerai pas ». Justinien lui dit: « **Daras [= tu donneras]** ». En raison de cela, dans l'endroit où cela arriva, une ville appelée Daras fut fondée sur l'ordre de Justinien, laquelle est jusqu'à ce jour désignée sous ce nom.]

(Frédégaire, *Chron.*, II, 62)

Cet argument n'est toutefois pas décisif, puisque les interprétations intentionnelles ont pu se développer plus tardivement, et qu'elles n'ont de toute façon pas complètement supplanté les interprétations en termes de prédestination (dont l'énoncé cité pourrait être une occurrence, voir *infra*).

L'objection la plus sérieuse à ce scénario est à nos yeux le lien conceptuel qu'il sous-entend entre prédestination et intention, le second sens devant directement dériver (par inférence) du premier. Or, comme nous l'avons noté en section 3.3, il semble difficile d'inférer une intention à partir du sens de prédestination (ou de nécessité aléthique) car les événements prédestinés échappent par essence à la volonté des sujets animés. De plus, l'existence de ce type d'inférence n'est à notre connaissance pas attesté empiriquement.

b. Le scénario formulé par Benveniste (1974), qui pose une continuité entre prédestination et futurité sans étape intermédiaire intentionnelle, nous paraît préférable car il s'accorde avec différents faits. D'abord, la proportion encore importante des emplois directement rattachables au sens de prédestination (les emplois conditionnel et historique, cf. section 6.2) abonde dans le sens d'une transition directe entre prédestination et futurité. Ensuite, ce scénario ne pose pas de difficultés chronologiques: le glissement sémantique entre prédestination et futurité a pu aisément s'effectuer dans la fenêtre de trois siècles évoquée précédemment. De plus, l'hapax *daras* de l'énoncé (22) peut être interprété comme un usage emphatique lié à la valeur première de nécessité aléthique (Justinien présente la restitution des territoires romains comme étant une nécessité absolue, *daras* peut alors aussi se traduire par « tu dois donner »). Enfin, le passage d'un sens de nécessité aléthique à celui d'ultériorité semble conceptuellement plus défendable. On peut interpréter ce glissement sémantique à la fois comme (i) la généralisation du sens de la périphrase et (ii) la conventionnalisation d'une inférence.

Le sens de la périphrase se généralise d'abord en cédant la place à une autre forme de nécessité moins restrictive que la nécessité aléthique, que l'on peut qualifier d'« épistémique ». En effet, les temps futurs expriment, comme l'ont souligné Bybee *et al.* (1994), des prédictions du locuteur concernant des événements à venir; autrement dit le futur en ancien français permet d'exprimer un jugement épistémique du locuteur qui envisage avec un haut degré de certitude la réalisation ultérieure de l'événement¹⁹. Le glissement vers une *nécessité épistémique* correspond ainsi à un allègement sémantique: la nécessité décrite ne se limite plus seulement à des vérités absolues découlant de lois mathématiques ou naturelles, ou de prophéties (sens aléthique), mais peut également convenir pour des situations dont la réalisation est jugée nécessaire par le locuteur. Il suit de cette érosion sémantique que la périphrase peut s'appliquer à un plus grand nombre de situations nécessaires, en l'occurrence à toutes les situations dont la réalisation future peut être prédite. Il est notable que le passage de l'aléthique à l'épistémique semble être attestée ailleurs (notamment avec le verbe *devoir*, cf. Kronning 1996).

Parallèlement à cette érosion sémantique, la valeur de nécessité permet de dériver inférentiellement une interprétation future: en décrivant une nécessité comme étant valide au moment de la parole, le locuteur implique généralement que la situation visée n'est pas encore réalisée et que celle-ci doit se réaliser dans l'avenir²⁰. Les contextes transitionnels autorisant cette inférence (les « bridging contexts » dans la

¹⁹ Voir la note 16 pour le statut probablement implicationnel de cette nécessité épistémique (du moins pour ce qui concerne le français moderne).

²⁰ Bien que les conditions précises de ces inférences doivent être encore élucidées (elles pourraient être liées en partie à l'aspect lexical du verbe à l'infinitif), différentes études ont noté le glissement fréquent du sens de nécessité vers celui de futurité (Kronning 1994, van der Auwera & Plungian 1998, Vetters & Barbet 2006)

terminologie de Heine 2002) ont pu ensuite se multiplier, notamment lorsqu'ils sont associés à un usage rhétorique, comme l'emploi emphatique de la forme *daras* dans l'exemple (22) cité précédemment²¹. La multiplication de ces contextes transitionnels motivés par des besoins expressifs a pu aboutir à la conventionnalisation de l'inférence future et à la mise en arrière-plan du sens source de nécessité. En conséquence, la périphrase s'est retrouvée de plus en plus associée, dans l'esprit des locuteurs, à l'expression d'une prédiction future.

En conclusion, le chemin d'évolution vers lequel converge un faisceau de faits concordants semble être celui d'une transition directe entre prédestination (sens de nécessité aléthique) et prédiction (sens futur), sans stade intermédiaire intentionnel.

Bibliographie

- Adams, J. N. (1991). Some neglected evidence for Latin *habeo* with infinitive: the order of the constituents. *Transactions of the Philological Society* 89(2), pp. 131-196.
- Adams, J. N. (2013). *Social Variation and the Latin language*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Barceló, G. J. & Bres, J. (2006). *Les temps de l'indicatif en français*. Paris, Ophrys.
- Benveniste, É. (1974). *Problèmes de linguistique générale, t. II*. Paris, Gallimard.
- Bourova, V. & Tasmowski, L. (2007). La préhistoire des futurs romans. Ordre des constituants et sémantique. *Cahiers Chronos* 19, pp. 25-41.
- Bybee, J. & Pagliuca, W. (1987). The evolution of future meaning. In A. Giacalone Ramat, O. Carruba & G. Bernini (éds). *Papers from the Seventh International Conference on Historical Linguistics (ICHL)*. Amsterdam, John Benjamins, pp. 109-122.
- Bybee, J., Perkins, R. & Pagliuca, W. (1994). *The Evolution of Grammar. Tense, Aspect, and Modality in the Languages of the World*. Chicago et Londres, The University of Chicago Press.
- Dahl, Ö. (2000). The grammar of future time reference in European languages. In Ö. Dahl (éd.). *Tense and Aspect in the Languages of Europe*. Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 309-328.
- Detges, U. (1999). Wie entsteht Grammatik? Kognitive und pragmatische Determinanten der Grammatikalisierung von Tempusmarkern. In J. Lang & I. Neumann-Holzschuh (éds). *Reanalyse und Grammatikalisierung in den romanischen Sprachen*. Tübingen, Niemeyer, pp. 31-52.
- Detges, U. & Waltereit, R. (2002). Grammaticalization vs. Reanalysis: A semantic-pragmatic account of functional change in grammar. *Zeitschrift für Sprachwissenschaft*, 21(2), pp. 151-195.
- Dowty, D. R. (1991). Thematic proto-roles and argument selection. *Language* 67(3), pp. 547-619.
- Fleischman, S. (1982). *The Future in Thought and Language*. Cambridge, Cambridge University Press.
- Heine, B. (1995). On the German werden future. In W. Abraham, T. Givón & S. Thomson (éds.). *Discourse Grammar and Typology. Papers in honour of John W. M. Verhaar*. Amsterdam et Philadelphie, John Benjamins, pp. 119-138.
- Heine, B. (2002). On the role of contexts in grammaticalization. In I. Wischer & G. Diewald (éds). *New Reflections on Grammaticalization*. Amsterdam, John Benjamins, pp. 83-101.
- Hilpert, M. (2008). *Germanic Future Constructions. A Usage-Based Approach to Language Change*. Amsterdam, John Benjamins.
- Hoepelman, J. (1986). *Action, Comparison and Change. A Study in the Semantics of Verbs and Adjectives*. Tübingen, Niemeyer.
- Hopper, P. (1991). On Some Principles of Grammaticization. In E.C. Traugott & B. Heine (éds). *Approaches to Grammaticalization* (Vol. 1). Amsterdam, John Benjamins, pp. 17-35.
- Kronning, H. (1994). Modalité et temps: «devoir + infinitif» périphrase du futur. In G. Boysen (éd.). *Actes du XIIIe Congrès des Romanistes scandinaves* (Vol. I). Aalborg, Aalborg Universitetsforla, pp. 283-295.
- Kronning, H. (1996). *Modalité, cognition et polysémie: sémantique du verbe modal «devoir»*. Uppsala et Stockholm, Acta Universitatis Upsaliensis & Wiksell International.
- Leumann, M. (1962). Lateinisch *habere* mit Infinitiv. *Museum Helveticum* 19, pp. 65-71.
- Martin, R. (1985). Langage et temps «de dicto». *Langue française* 67, pp. 23-37.

²¹ Detges & Waltereit (2002) montrent en effet que la recherche d'effets expressifs est à l'origine de processus de grammaticalisation.

- Pinkster, H. (1987). The Strategy and Chronology of the Development of Future and Perfect Tense Auxiliaries in Latin. In M. Harris & P. Ramat (éds). *Historical Development of Auxiliaries*. Berlin, Mouton de Gruyter, pp. 193-223.
- Pinkster, H. (2015). *Oxford Latin Syntax: The Simple Clause*, volume 1. Oxford, Oxford university press.
- Schäfer-Prieß, B. (1999). Lateinische und romanische Periphrasen mit 'haben' und Infinitiv: zwischen 'Obligation', 'Futur' und 'Vermutung'. In J. Lang & I. Neumann-Holzschuh (éds). *Reanalyse und Grammatikalisierung in den romanischen Sprachen*. Tübingen, Niemeyer, pp. 97-109.
- Talmy, L. (1976). Semantic causative types. In M. Shibatani (éd.). *The Grammar of Causative Constructions (Syntax and Semantics 6)*. New York, Academic Press, pp. 43-116.
- Traugott, E. (1978). On the Expression of Spatio-Temporal Relations in Language. In J. H. Greenberg (éd.). *Universals of Human Language: Word Structure (Vol. 3)*. Stanford, Stanford University Press, pp. 369-400.
- Van der Auwera, J. & Plungian, V. (1998). Modality's semantic map. *Linguistic Typology 2*, pp. 79-124.
- Verkuyl, H. J. (1989). Aspectual classes and aspectual composition. *Linguistics and Philosophy 12(1)*, pp. 39-94.
- Vetters, C. & Barbet, C. (2006). Les emplois temporels des verbes modaux en français. *Cahiers de Praxématique 47*, pp. 191-214.

Corpus

- Barre, A. (éd.) (2011). *Le roman de Renart*, édité d'après le manuscrit O (f. fr. 12583). Berlin, Walter de Gruyter.
- Lecoy, F. (éd.) (1965-1970). *Le Roman de la Rose* de G. de Lorris & de J. de Meun. Paris, H. Champion.
- Mortier, R. (éd.) (1940). Les textes de la *Chanson de Roland*: la version d'Oxford. Paris, Éditions de La geste francor.

Dictionnaires et glossaires

- Foulet, L. (1927). Glossaire. In J. Bédier (éd.). « *La Chanson de Roland* » commentée. Paris, L'Édition d'Art.
- Godefroy, F. (1881-1902). *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IXe au XVe siècle* (10 tomes). Paris, F. Vieweg, Emile Bouillon.
- Langlois, E. (1914-1924). Glossaire. In Langlois E. (éd.). *Le roman de la Rose* de Guillaume de Lorris et Jean de Meun. Paris, Champion.
- Méon, D. M. (1826). Glossaire des mots hors d'usage. In D. M. Méon (éd.). *Le Roman du Renart* (4 volumes). Paris, Treuttel et Würtz.